

Arrêté de l'Exécutif octroyant l'agrément aux équipes pluridisciplinaires spécialisées dans le dépistage et le traitement des enfants victimes de mauvais traitements, de privations ou de négligences

A.E. 26-08-1985

M.B. 15-04-1986

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Vu le décret du 30 mars 1983 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance;

Vu le décret du 20 avril 1985 relatif à la protection des enfants maltraités;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 26 janvier 1982 portant règlement de son fonctionnement;

Vu la demande d'agrément conforme introduite par l'O.N.E. le 11 juillet 1985;

Vu la délibération de l'Exécutif du 26 août 1985;

Sur proposition du Ministre des Affaires sociales,

Arrêtons :

Article unique. - Sont agréés :

? Centre Confident Multidisciplinaire des hôpitaux de l'U.L.B. - A.S.B.L.

? S.O.S. Enfants U.C.L. - A.S.B.L.

? Action Enfance maltraitée Université de Liège - Etablissement d'utilité publique.

? Action Luxembourgeoise Enfants Maltraités - A.S.B.L.

? S.O.S. Enfants Maltraités Namur - A.S.B.L.

? Enfance Maltraitée Charleroi - A.S.B.L.

Le Ministre des Affaires sociales,

Ph. MONFILS